

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2025-144

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 septembre à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 05 septembre 2025, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,

Xavier SILLON, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO SERRA, Adjointes,
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,
Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absents : Estelle FAURE, Romain CHARREL, Simon LAVAUD.

Pouvoirs : Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Brigitte MANIN

Eric HAZAK donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Delphine VAZEUX donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Louise TEXIER LELONG donne pouvoir à Michel MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Angélique AGUILAR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1.2.2 – Décision modificative

OBJET : Budget principal - Décision Modificative n°2 - exercice 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération n° 2024-249 portant vote du budget primitif 2025 du budget principal ;

VU la délibération n° 2025-077 portant vote du budget supplémentaire 2025 du budget principal ;

VU l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2024 ;

VU le projet de décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer les ajustements budgétaires présentés ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget principal 2025 :

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Acte transmis le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Il est rappelé que le budget principal est voté au niveau des chapitres budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement, avec en investissement des votes par « opérations d'équipement » assimilables à des votes par chapitres.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Fournitures non stockées - Alimentation	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	0,00 €	104 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6241 : Transports de biens	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	151 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	980 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	980 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657381 : Subventions de fonctionnement aux autres éta publics locaux	0,00 €	980 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 141 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
R-7034 : Droits péage, droits passage, droits pesage, mesurage , jaugeage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	530,00 €
R-7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	965,00 €
R-7083 : Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
R-70875 : Remboursement de frais par les communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 226,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 021,00 €
R-75814 : Redevance sur l'énergie hydraulique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 979,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 979,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 436 000,00 €	1 592 000,00 €	0,00 €	156 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	259 026,10 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	259 026,10 €
R-28188 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	113 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	113 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-202-150 : Aménagements urbains et milieux naturels	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-850 : Vie de la commune	0,00 €	25 947,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	25 947,00 €	0,00 €	0,00 €
D-276348 : Créances sur autres communes	59 147,00 €	259 026,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	59 147,00 €	259 026,10 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	139 147,00 €	398 173,10 €	300 000,00 €	559 026,10 €

Le conseil municipal est invité à approuver la présente décision modificative portant le numéro 2 pour un total général de 415 026,10 € équilibré en fonctionnement et en investissement.

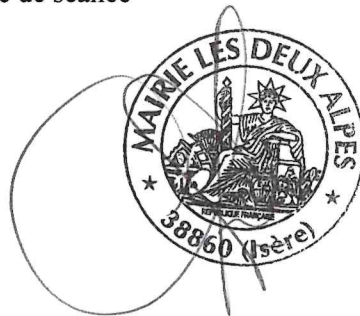
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés et 3 abstentions, Agnès Argentier, Stéphane Galland, Cécile Neyraud :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 2 du budget principal

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Angélique AGUILAR, Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Acte transmis le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Delib no 2585 - 1

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 038-200064434-20250909-DEL2025144-DE



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE LES DEUX ALPES - Budget Principal

05/09/2025 11:54 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A , le 09 septembre 2025
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
A , le 09/09/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 3

Date de convocation : 05 septembre 2025

Signataire

01. M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire

02. M. Xavier SILLON, Premier adjoint

03. Mme. Stéphanie DEBOUT, Deuxième adjointe

04. M. Eric HAZAK, Troisième adjoint

05. Mme. Jocelyne MARTIN, Quatrième adjoint

06. M. Laurent CIAOLO SERRA, Cinquième adjoint

07. Mme. Delphine VAZEUX, Sixième adjoint

08. M. Jean-Noël CHALVIN, Conseiller municipal

09. Mme. Brigitte MANIN, Conseillère municipale déléguée

10. Mme. Florence BEL, Conseillère municipale déléguée

11. M. Michel MARTIN, Mairie délégué de Venosc

12. Mme. Virginie DUMONT, Conseillère municipale

13. M. Philippe PRIMATESTA, Maire délégué de Mont de Lans

Pouvoir à B. Manin

Pouvoir à S. Sauvebois





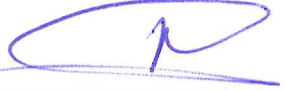
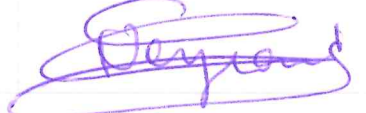
Pouvoir à J. Martin



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE LES DEUX ALPES - Budget Principal

05/09/2025 11:54 Page 2 / 2

Signataire	
14. Mme. Angélique AGUILAR, Conseillère municipale déléguée	
15. Mme. Estelle FAURE, Conseillère municipale	Absente
16. Mme. Louise TEXIER-LELONG, Conseillère municipale	Pouvoir à M. Martin
17. Mme. Mélanie FIAT, Conseillère municipale	
18. M. Etienne DRUMAIN, Conseiller municipal	
19. M. Romain CHARREL, Conseiller municipal	Absent
20. M. Simon LAVAUD, Conseiller municipal	Absent
21. Mme. Agnès ARGENTIER, Conseillère municipale	
22. M. Stéphane GALLAND, Conseiller municipal	
23. Mme. Cécile NEYRAUD, Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le